

L'ENTRÉE DU CAMP
LE SECRETARIAT
CAMPING



LE TABLEAU DE
SERVICE
LE PARKING
« L'UNIFORME »



*La plage,
la baignade,
les jeux.*



Montalivet
☀
les Bains

Le CENTRE NATURISTE HÉLIO-MARIN de GUYENNE



Aménagé au début de la saison, à moins de 1.500 mètres de Montalivet-les-Bains (Gironde), ce centre a été créé sur l'initiative et sous le contrôle de la Fédération Française de Naturisme, avec l'appui bienveillant de la Municipalité.

Le centre comporte un terrain de camping de 25 hectares, entièrement entouré d'une clôture, un bungalow à usage de secrétariat, meublé, un parking couvert pour 30 voitures, deux puits d'eau potable avec pompes Borès, une aire à feu de 50 m. de diamètre, des dispositions d'hygiène, et des pistes tracées au tracteur.

Les campeurs ont amélioré le camp en déblayant les terrains recouverts de ronces et de bois mort, en arrangeant gentiment le voisinage des tentes, en construisant des vérandahs en grillage, recouvertes et entourées de genêts et sous lesquelles des bancs et tables fixes ont été installés ; enfin, en améliorant les pistes et en ouvrant un terrain de volley-ball réglementaire.

Au coin de la grand'route, d'où part la piste cimentée conduisant au camp, un grand panneau posé par la municipalité signale le centre aux arrivants. A l'entrée du camp, et appliqué sur le bungalow-secrétariat, un autre grand panneau sur lequel on peut lire : Règlements, Informations, Programmes (réunions, sports, jeux).

Quelques mâts peints en blanc, portant des fanions de couleur, indiquent les principaux points du camp.

Une zone neutre de 300 mètres, interdite au public, précède l'arrivée au camp. De nombreux écriteaux s'échelonnent jusqu'à la mer ; on y lit : « F.F.N. Camp réservé aux Naturistes. Arrêté municipal, etc. ».

Pour se rendre du camp à la mer, il faut traverser une zone de 300 mètres appartenant aux Eaux et Forêts, et pour laquelle une concession de passage a été accordée à la F.F.N. Puis on arrive aux dunes, couvertes de magnifiques chardons bleus et à la plage immense, qui s'étend sur 20 kilomètres, vers le sud.

Le centre est installé sur un domaine appartenant à la commune. Celle-ci avait voté un premier crédit de 200.000 francs pour l'aménagement du camp. L'existence du cen-

tre résulte de différents accords administratifs : 1) Décision municipale de l'ouverture d'un camp naturiste sur un domaine communal ; 2) Arrêté municipal en fixant les conditions ; 3) Accord des Eaux et Forêts concernant droit de passage en forêt domaniale ; 4) Approbation du Préfet de la Gironde.

Le camp a reçu cette année environ 150 campeurs, ce qui est remarquable étant donné le peu de publicité apportée au lancement du nouveau centre. Parmi les activités intérieures, citons : le camping, l'ensoleillement, les baignades, les excursions pédestres, quelques feux de camp, avec chants et danses, des parties acharnées de volley-ball, un concours de tentes, des prises de vues photo et cinéma), des réunions, des causeries, un referendum et des relations très sympathiques avec les activités locales. Tous les licenciés de la F.F.N. avaient accès gratuit au camp ; les autres usagers devaient prendre une licence de plage établie à cet effet. Les membres du groupe « Hélios », de Bordeaux, à cause de leur voisinage, comptent évidemment parmi les plus assidus. Le centre de Montalivet est pour eux le rendez-vous des week-ends.

Le referendum a apporté des indications précieuses, dont l'administration tiendra largement compte pour l'avenir.

Ce qui a séduit particulièrement les campeurs, se résume dans les points suivants : l'espace, la liberté, la jouissance d'une belle plage, malgré que la mer soit dangereuse pour les imprudents, l'aspect sauvage, le calme, l'ambiance de bonne camaraderie, les commodités (eau à volonté, ravitaillement proche) et... la simplicité.

Les critiques : l'eau potable très ferrugineuse, est peu agréable à boire ; les curieux, qui se sont manifestés comme partout ailleurs où un centre s'édifie ; les tas de bois, résultant des nettoyages militaires ; insuffisance des pancartes de signalisation au public. Tous ces inconvénients sont relativement mineurs. Personne ne s'est plaint du manque d'ombre ; cependant, les pins sont encore jeunes et genêts et tamaris ne poussent pas haut.

Parmi les vœux exprimés : enlever les ronces et les ronces ; aménagement d'une auberge naturiste comprenant restaurant et

dortoir ; aménagement d'un hall couvert pour se réunir et s'abriter en cas de mauvais temps ; création d'une auberge de jeunesse ; organisation d'un rassemblement d'ajistes naturistes en 1951 ; garde permanent pour réceptions, contrôles et surveillances ; installation de bungalows légers et démontables.

Un règlement de camp a été établi et est actuellement examiné par la Municipalité avant approbation ; il y est prévu notamment un Comité Directeur comprenant trois Représentants de la Municipalité, et trois représentants de la F.F.N.

Les postes de radio à haut-parleur sont interdits ; les chiens seront laissés au chenil. Une assurance de camp couvrirait la responsabilité civile du Centre.

L'art. 5 est ainsi rédigé :

« Le nudisme intégral n'est pas autorisé. Les usagers peuvent porter le simple slip dit « minimum » sur tout le territoire du camp, la zone de passage en forêt domaniale et sur la plage située devant cette zone. Toute dérogation à cette règle ne saurait engager la F.F.N., la Commune ou le Responsable du camp ».

Un cahier de charges des constructions légères est également à l'examen.

Les prévisions pour 1951 portent sur plus de 500 campeurs pour la saison. Différentes activités sont prévues : mise au point de feux de camp récréatifs ; rassemblement ajiste pour le 15 août ; matches de volley-ball avec les plages avoisinantes ; fête sioux ; concours de tentes ; épreuves de cross et cours d'orientation ; quelques exhibitions (judo, etc.) ; chorale ; excursions pédestres, pêche au lancer, causeries, réunions et referendum ; inauguration d'allées avec personnalités naturistes.

Dès cet hiver, de nombreuses plantations vont être réalisées, de nouveaux écriteaux

posés, les tas de bois ramassés ; un tracé définitif des allées est prévu, l'allée principale étant recouverte de gravillons ; ouverture d'un puits-lavoir avec douches, et construction de W.-C. en ciment.

Un stade omni-sport sera ouvert, avec un deuxième terrain de volley, un terrain de basket, un jeu de boules, et un nouveau matériel de jeux. Les emplacements des tentes seront préalablement déterminés en tenant compte d'une certaine distance entre chacune. Un chenil grillagé sera monté pour les chiens. Enfin, un poste de sauvetage avec bouée est demandé sur la plage naturiste.

La Municipalité envisage d'installer l'électricité dans le camp et le téléphone au Secrétariat.

Dans les autres prévisions, plus ou moins futures, il faut noter : la construction d'une route perpendiculaire sud ; l'adjonction de nouvelles parcelles (le Centre, y compris les zones neutres, couvrirait alors une superficie de 200 hectares) ; l'ouverture de nouveaux puits ; l'installation d'un parc d'enfants avec balançoires, toboggan, etc. ; la construction de bungalows légers, d'un deuxième parking, d'un portique avec agrès, de baraquements publics comprenant cantine, dortoirs, etc.

Dans l'avenir, il ne serait pas impossible d'assurer l'adduction d'eau et d'envisager la construction d'une grande piscine d'eau douce au milieu du camp.

Il y a bien d'autres projets encore, mais... n'anticipons pas.

Le rêve, de beaucoup de naturistes, de voir s'élever une nouvelle cité cent pour cent naturiste et gymnique trotte dans beaucoup de cervelles. Comme il n'est pas défendu de baptiser les rêves, nous l'appellerons : « Gymnopolis-Océan ».

(Reproduction autorisée).

LA DOUCHE IMPROVISÉE

Photo J.B.

